

Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mars 2021

Eu égard au contexte sanitaire actuel, cette assemblée s'est tenue sous forme dématérialisée avec l'accord préalable unanime de tous les représentants des AS membres du Comité de golf D/A.

L'ordre du jour ainsi que tous les documents afférents leur ont été envoyés par courriel le 08 mars, accompagnés du formulaire de vote des résolutions sous forme de lien électronique.

Présidents et mandataires ayant voté par e-mail : A. BREHON (ASGHPP), M.COMBRIE (ASGE), A.COUSIN (AS Chanalets), M-R.DEMONT (AS De Bournet), A DUBOIS (AS Drôme-Provençale), P.LEFRANCOIS (AS Valdaine), OHANNESSIAN (AS Framatome), M.ROCHE (AS Valence St Didier), J.VIDALIE (AS Albon).

Absents : AS Easygolf, AS St Clair, ASPTT Grand Valence et AS Thalès Avionics.

Le Président **Michel COMBRIE** constate ainsi que sur les 91 voix électives, 72 ont été reçues. Il note que toutes les résolutions présentées ont été approuvées à l'unanimité des votants.

Il prononce la validation du Procès-verbal de la précédente Assemblée en date du 19 décembre 2020, aucune observation n'ayant été formulée par les participants qui ont voté par e-mail.

1- Rapport Moral (joint en annexe)

2- Rapport Financier (joint en annexe)

Suite à l'approbation à l'unanimité des votants du rapport de gestion, des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de l'affectation du résultat au compte de réserves, quitus est donné au Trésorier.

3- Rapport de la Commission Jeunes (joint en annexe)

4- Rapport de la Commission Sportive (joint en annexe)

5- Golf Scolaire (joint en annexe)

6- Golf d'Entreprise (joint en annexe)

7- Activité Paragolf (ex Handigolf) (joint en annexe)

8- Perspectives 2021 (joint en annexe)

Toutes les perspectives 2021 sont directement conditionnées aux autorisations sanitaires en cours et à venir. Les calendriers des différentes Compétitions, Jeunes, Adultes, Paragolf, Golf d'Entreprise sont sur le site du Comité. Comme en 2020, un programme a été établi pour le Projet sportif Jeunes, le golf Scolaire et Paragolf.

9- Cotisations et budget prévisionnel 2021 (joint en annexe)

Le Président Michel COMBRIE, après avoir rappelé qu'en soutien aux AS les cotisations pour 2020 n'ont pas été appelées, a proposé de maintenir pour la cotisation 2021 le même barème de 15 € par voix élective pour les AS avec terrain et le forfait de 30 € pour les AS de golf d'entreprise.

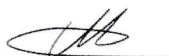
10- Questions diverses :

Aucune question n'a été reçue.

11- Pouvoir pour formalités :

Le Président indique que tous pouvoirs lui ont été donnés pour accomplir les formalités relatives à cette Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président,



Michel COMBRIE

Le Secrétaire,



Georges OHANNESSIAN